



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le - 3 MARS 2009

Scanné le - 4 MARS 2009

09-INT-198

Interpellation Nuria Gorrite et consorts

Les lenteurs du SDT, source de blocages pour le développement du canton

Dans le cadre des différents débats qui ont récemment occupé le Grand Conseil au sujet de la politique du logement, la grave pénurie qui frappe notre canton, et plus particulièrement certaines régions comme les bords du Léman, a été mise en exergue par toutes les forces politiques. De façon consensuelle, il a été admis que, pour y faire face, il convenait de tout mettre en œuvre afin de construire de nouvelles habitations susceptibles d'accueillir les quelque 100'000 nouveaux habitants prévus par le Plan directeur cantonal à l'horizon de 2020.

Notre canton affronte aujourd’hui déjà une carence lourde de logements mais cette dernière sera encore aggravée dans les prochaines années si la construction de nouvelles habitations ne peut se réaliser rapidement. Les autorités cantonales doivent engager une sérieuse réflexion quant au développement territorial souhaité pour l’avenir et mobiliser les forces nécessaires à la réalisation des objectifs fixés. A cet égard, le Plan directeur cantonal constitue un outil stratégique indispensable, une référence essentielle pour tous les acteurs politiques, pour le canton comme pour les communes, véritables partenaires et alliées de l’Etat.

De nombreuses communes sont engagées dans des projets d’agglomération qui s’inscrivent dans une logique d’aménagement compact et durable des villes, alliant de grands projets d’urbanisation à d’importantes mesures de mobilité multimodale. Ces projets d’aménagement urbain et de réalisation d’infrastructures sont de nature à oxygénier l’économie vaudoise en cette période de ralentissement conjoncturel, à offrir aux investisseurs les surfaces constructibles nécessaires à la réalisation des logements qui font tant défaut ainsi qu’à favoriser la densification de l’habitat, gage d’un développement durable. Il est, par conséquent, de l’intérêt primordial de chacun de ne pas entraver ce déploiement, de mobiliser les forces et les moyens nécessaires à tous les échelons institutionnels concernés.

Or, de nombreuses communes souffrent des retards, des lenteurs importantes du Service du développement territorial (SDT) notamment lors des procédures d’examens préalables des plans directeurs communaux ou localisés. La loi sur l’aménagement du territoire (LATC) prévoit, à son article 28a, un délai d’examen de trois mois. Pour des raisons que nous ignorons, ce délai est systématiquement dépassé et de beaucoup, certains dossiers étant parfois en souffrance pendant plus d’une année.

Cette situation est critique à bien des égards non seulement pour le canton mais également pour les communes, les investisseurs et les propriétaires qui en subissent les conséquences. Cela bloque inutilement des projets alors que le contexte nécessite de tout mettre en œuvre pour lutter contre la pénurie de logements, qui place les locataires dans une situation difficile et qui tend à pousser à la hausse des loyers. Les atermoiements du SDT sont très pesants pour tous les acteurs du processus d’aménagement. Ils entraînent parfois des perturbations dans les négociations entre privés, par exemple dans les cas de promesses d’achat-vente à terme. Il convient d’ajouter que cette situation est aggravée par les fréquents changements de responsables de l’aménagement local au sein du SDT. Par ailleurs, les Villes, les agglomérations sont entravées dans leurs tâches d’anticipation de l’augmentation de leur population : des équipements sportifs, scolaires, culturels se trouvent souvent immobilisés, tributaires de décisions qui tardent trop à venir. Enfin, ces délais non tenus entraînent un bouleversement des plannings prévisionnels, conduisant souvent à retarder des études qui

doivent suivre les décisions attendues, avec une incidence sur le budget de fonctionnement et des investissements. Accessoirement cela oblige une redéfinition permanente de l'organisation du travail dans les administrations communales et auprès des mandataires. Cela s'ajoute au fait que les communes doivent déjà, à l'interne, composer avec des procédures longues liées notamment aux processus de négociation avec les propriétaires, au temps nécessaire aux commissions du Conseil communal pour se déterminer sur des projets d'aménagement, à la disponibilité des mandataires, etc.

Cet état de fait est nuisible au développement harmonieux du canton. Aussi avons-nous l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

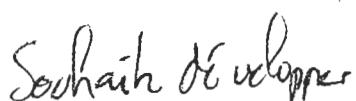
- Le Conseil d'Etat a-t-il connaissance des retards importants que connaît actuellement le SDT dans le traitement des dossiers et qui affectent lourdement les communes et les propriétaires dans le cadre de projets d'aménagement ?
- Si oui, a-t-il identifié les mesures qu'il entend prendre pour y remédier ?
- Est-il en mesure de les communiquer au Parlement et dans quel délai compte-t-il les mettre en œuvre ?
- Face à l'augmentation des projets d'aménagement prévisibles pour réaliser le Plan directeur cantonal, le Conseil d'Etat a-t-il pris des mesures supplémentaires ? Si oui, lesquelles ? Si non, comment le Conseil d'Etat entend-il réaliser, en partenariat avec les communes, les objectifs de densification poursuivis, dans les délais prévus ?

Nous remercions le Conseil d'Etat des réponses qu'il voudra bien apporter à la présente interpellation.



Nuria Gorrite

Morges, le 2 mars 2009



Liste des députés signataires – état au 3 mars 2009

Abbet Raphaël	Chapalay Albert	Dolivo Jean-Michel
Aebi Jean-Robert	Chappuis Laurent	Ducommun Philippe
Amarelle Cestla	Chatelain André	Dufour Claude-Eric
Amstein Claudine	Chevally Christine	Durussel José
Ansermet Jacques	Chevalley Edna	Duvoisin Ginette
Apothéloz Stéphanie	Chevalley Isabelle	Epars Olivier
Aubert Mireille	Cherix François	Fardel Claude-André
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Luc	Favez Jean-Michel
Ballif Laurent	Chollet Jean-Marc	Favrod Pierre-Alain
Bally Alexis	Christen Jérôme	Feller Olivier
Bavaud Sandrine	Clot Bertrand	Ferrari Yves
Bernhard Maximilien	Cornamusaz Philippe	Fiora-Guttmann Martine
Berset Verena	Cornaz-Rovelli Valérie	Freymond Cantone Fabienne
Bolay Guy-Philippe	Coudesse Régis	Gaille Pierre-André
Bonjour Eric	De Preux Patrick	Gay Vallotton Michèle
Bonny Dominique-Richard	Debluë François	Gfeller Olivier
Borel Bernard	Décaillat Anne	Girardet Lucas
Borloz Frédéric	Décosterd Anne	Glardon Julien
Bottlang-Pittet Jaqueline	Delacour André	Glutz Félix
Brélaiz François	Depoisier Anne-Marie	Golaz Florence
Buffat Marc-Olivier	Deriaz Philippe	Golaz Olivier
Buffat Michaël	Desmeules Michel	Gorrive Nuria
Cachin Jean-François	Depoisier Anne-Marie	Grandjean Pierre
Calpini Christa	Deriaz Philippe	Grognuz Frédéric
Capt Gloria	Dind Claudine	Guignard Jean

Liste des députés signataires – état au 3 mars 2009

Guignard Pierre	Métraux Béatrice	Rochat Nicolas
Haenni Frédéric	Meyer Roxanne	Rochat Pierre
Haldy Jacques	Miéville Michel	Rod Armand
Haury Jacques-André	Modoux Philippe	Rostan Jacqueline
Hurni Véronique	Monod Alain	Roulet Catherine
Jaquet-Berger Christiane	Montangero Stéphane	Ruey-Ray Elisabeth
Jaqier Rémy	Mossi Michèle	Saugy Roger
Jobin Philippe	Mouquin Michel	Savary Marianne
Jufer-Tissot Nicole	Nicolet Jacques	Schwaab Jean Christophe
Jungclaus Delarze Suzanne	Pache Rémy	Schwaar Valérie
Junod Grégoire	Papilloud Anne	Schwab Claude
Kappeler Hans Rudolf	Payot François	Silauri Alessandra
Kernen Olivier	Pernoud Pierre-André	Sordet Jean-Marc
Labouchère Catherine	Perrin Jacques	Surer Jean-Marie
Mahaim Raphaël	Pertusio Mario-Charles	Truffer Jean-Jacques
Mallefer Denis-Olivier	Peters Lise	Uffer Filip
Mange Daniel	Pidoux Jean-Yves	Venizelos Vassilis
Manzini Pascale	Pidoux Pierre-André	Villa Sylvie
Warendaz André	Poncet Gabriel	Volet Pierre
Martinet Philippe	Randin Philippe	Walther Eric
Mattenberger Nicolas	Rapaz Pierre-Yves	Wehrli Laurent
Mayor Olivier	Reichen Gil	Weber-Jobé Monique
Maystre Tinetta	Renaud Michel	Wyssa Claudine
Melly Serge	Rey-Marion Aillette	Yersin Jean-Robert
Mercier Pierre-Alain	Reymond Philippe	Zwahlen Pierre